Commune de La Tène

INFO A LA POPULATION

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a le plaisir de vous communiquer les informations suivantes :

Conseil général : une séance en février

Le 23 février dernier, les membres du Conseil général se sont réunis et ont, entre autres, adopté la révision partielle du règlement de police avec plusieurs amendements. La vaisselle plastique à usage unique sera autorisée jusqu'à fin 2023 pour les manifestations publiques sur le territoire, puis elle sera interdite dès le 1er janvier 2024. Par ailleurs, la création d'un nouveau règlement du fonds des ports a été approuvée. Finalement, l'adaptation de l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014 sur les jetons de présence, vacations et honoraires versés aux membres du Conseil communal a été approuvée.

…et une séance en mars

La prochaine séance aura lieu le jeudi 23 mars à 20h00 à l'Espace Perrier. Les documents de la séance sont disponibles sur notre site internet / rubrique Politique / Conseil général / Rapports et procès-verbaux.

Promotion des transports publics

La commune de La Tène subventionne l'achat d'abonnements annuels pour les transports publics.

Si la subvention était auparavant réservée aux écolier·ère·s et aux jeunes en formation, toute la population laténienne peut désormais bénéficier de cette promotion.

La subvention peut être obtenue via le Guichet unique. Sans compte sur cette plateforme ou s'il s'agit d'un premier abonnement, notre administration communale peut remettre un bon papier, contre remise d'une pièce d'identité.

Participation communale selon les catégories d'âges :

Catégories	Tarifs	Subventions
De 6 à 24,99 ans	Junior	**247.50 francs** 50% d'un abonnement annuel Onde Verte 2 zones (10+11) Participation à l'achat d'un abonnement général CFF
De 25 à 63,99 ans (femmes) De 25 à 64,99 ans (hommes)	Adulte	**162 francs** Participation à l'achat d'un abonnement annuel Onde Verte 2 zones (10+11) Participation à l'achat d'un abonnement général CFF
Dès 64 ans (femmes) Dès 65 ans (hommes)	Senior	**247.50 francs** 50% d'un abonnement annuel Onde Verte 2 zones (10+11) Participation à l'achat d'un abonnement général CFF

Mars 2023

Portes-ouvertes du collège des Tertres

Comme annoncé dans notre précédente édition de l'Info à la population, la rénovation du collège est terminée. Elèves et enseignant·e·s ont rejoint les nouveaux locaux à la fin de l'année dernière et la population est désormais conviée aux portes-ouvertes qui se dérouleront le samedi 18 mars, de 10h00 à 12h00. Le programme détaillé est disponible sur notre site internet / rubrique Evénements.

Subventions aux associations et sociétés locales

Du neuf est à signaler du côté des subventions octroyées par le Conseil communal.

Ce qui ne change pas : une subvention annuelle peut être octroyée aux associations et sociétés locales de la commune. Toute demande de subvention, dûment motivée, est à adresser au Conseil communal jusqu'au 30 juin.

Ce qui est nouveau : jusqu'au 31 décembre 2024, le Conseil communal prendra en charge 50% des frais liés à l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations organisées sur le territoire communal par des associations et sociétés locales ; la participation communale est limitée à 1'500 francs par manifestation.

Plus de détails à découvrir sur notre site internet / rubrique Politique / Recueil systématique.

Mérites sportifs et culturels

Depuis de nombreuses années, le Conseil communal récompense les mérites sportifs laténiens. Dès 2023, il a pris la décision d'étendre cette distinction au domaine de la culture.

Les récompenses attribuées chaque année aux mérites sont désormais de deux ordres :

- Le mérite sportif : sportive et sportif champion·ne·e ou méritant·e dans l'une ou l'autre des disciplines reconnues par l'Association suisse du sport.
- Le mérite culturel : personne s'étant distinguée dans le domaine culturel ou des arts.

Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet / rubrique Découverte / Manifestations communales.

Théâtre du Passage

La commune étant membre du Syndicat intercommunal du théâtre (SITRN), la population laténienne bénéficie de diverses réductions selon les abonnements :

- Pass'littoral : nominatif et non transmissible, il est vendu 15 francs et offre une réduction de 10% sur l'achat de billets individuels des spectacles de la saison.
- Pass'jeune : réservé aux apprenti·e·s et étudiant·e·s, le Pass'jeune est offert. Il accorde un tarif unique de 10 francs pour chaque spectacle de la saison.
- Abonnement de saison « A » : rabais allant de 5 % (6 spectacles) à 25% (20 spectacles).
- Abonnement de saison « A » à tarif réduit : rabais allant de 5 % (8 spectacles) à 20% (20 spectacles) ; tarif accordé aux étudiant·e·s, apprenti·e·s et chômeur·se·s, ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'AVS et de l'AI.

Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet / rubrique Découverte / Culture, sports et loisirs / Théâtre.

En savoir plus sur l'actualité de La Tène ?

www.commune-la-tene.ch / / / commune.la-tene@ne.ch / +41 32 886 65 00

Mars 2023